



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 à 18h.30

- Décide d'accepter l'abattage d'arbres, parcelle 163, Les Flons ;
- Décide de mettre à l'enquête RATC 72 d, la démolition d'un couvert et fermeture d'un couvert à voiture, parcelle 844 ;
- Prend acte de la radiation de servitude de droit de superficie, parcelle 528, radiée par Swisscom le 27.11.2017 ;
- Décide de conserver le tarif actuel pour l'organiste de l'église de Bassins ;
- Prend acte de l'approbation du règlement sur la gestion des déchets en date du 27 novembre 2017 par la DGE ;
- Décide de fixer les taxes forfaitaires 2017 pour les déchets comme suit :

**CHF 80.—par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 20 ans ;**

**CHF 13.—par an (TVA non comprise) par habitant de moins de 20 ans ;**

**CHF 100.—par an (TVA non comprise) par entreprise au 30 juin de l'année civile ;**

**CHF 186.—par an (TVA non comprise) pour les résidences secondaires.**

- Décide de reconduire la réédition des sentiers du territoire de Bassins, soit le sentier géologique, le sentier botanique de la Chanélaz, le sentier des alpages, imprimé par NatuRando ;
- Décide de fixer le repas du personnel au vendredi 19 janvier 2018 à 19h00 ;
- Fixe la première séance de municipalité de l'an 2018 au 8 janvier 2018 à 18h.30.

Séance levée à 22h.10